



Paris, le 29 Novembre 2002

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU SAMEDI 23 NOVEMBRE 2002 – 10H00/17H00
PARIS/CNOSF**

Quorum

Voix en séance	⇒	2826	(sur 3419 possibles)
Lignes présentes	⇒	27	(sur 31 possibles)

I) STATUTS – CONVENTION FFVB/LNV

La mise en place d'une nouvelle convention entre la FFVB et la LNV découle d'une obligation réglementaire (Article 16 du décret ministériel du 2 Mars 2002).

Faute de mettre ses statuts et la convention passée avec la FFVB en conformité avec les dispositions du décret visé ci-dessus avant le 31/12/2002, la LNV cesserait d'exercer, à cette date, les compétences qui lui sont déléguées par la Fédération Française de Volley-Ball en matière de représentation, de gestion et de coordination des activités sportives à caractère professionnel.

Le Comité Directeur de la FFVB a souhaité que la LNV puisse continuer à assumer la mission que lui a confiée la FFVB. C'est l'objet du projet de convention qui a été présenté liant les deux associations jusqu'au 30 Juin 2005.

La FFVB souhaite travailler avec la LNV dans le cadre d'un Haut-Niveau professionnalisé tout en suivant et contrôlant cette évolution du professionnalisme afin d'éviter les dérives. Cela apparaît d'autant plus nécessaire que la transition vers le professionnalisme est loin d'être achevée.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs rencontres avec les représentants de la LNV. Le Ministère a été consulté à plusieurs reprises et le texte présenté a pris en compte ses recommandations ainsi que les nouvelles dispositions sportives votées par le récent congrès de la FIVB.

☞ **Adopté à l'unanimité**

II) AGENTS SPORTIFS

Un décret de loi ministériel du 29 Avril 2002 oblige les Fédérations sportives à créer une commission qui aura pour mission principale d'accorder la qualité d'agent sportif à des licenciés.

Cette commission aura pour premier objectif de mettre en place un examen comprenant :

- ☞ Une épreuve générale portant sur des connaissances générales en droit social, fiscal, etc ...
- ☞ Une épreuve spécifique Volley-Ball (règlements FFVB, FIVB, etc ...).

La commission est composée comme suit :

- Président : Jean-Charles BADIN (Membre du Comité Directeur Fédéral)
- Membres : MM. P. AMSELLEM (Volley/Juridique)
A. GLAIVE (Volley/Juridique)
H. HENNO (joueur Haut-Niveau)
J. PERIOU (Société Sportive)
M. ROUGEYRON (Membre LNV)
M. FRANCASTEL (Représentant des Entraîneurs)
1 représentant des agents → à désigner
- Membres de droit : Le Directeur Technique National
1 représentant du CNOSF
1 représentant de l'ANPE

☞ **Adopté à l'unanimité**

III) SIEGE FEDERAL

L'Assemblée Générale a autorisé le Comité Directeur Fédéral à un changement de Siège Fédéral compte tenu de l'exiguïté des locaux actuels.

☞ **Adopté à l'unanimité**

Les deux options location ou achat sont envisagées. Cette dernière recueille l'assentiment d'une grande majorité.

Compte tenu du bail qui nous lie à notre propriétaire, une décision définitive devra être prise lors de notre prochain congrès.

IV) SITUATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2002 (01/01/2002-31/12/2002)

Le document financier présenté au 30 Septembre 2002 fait apparaître un déficit de : 73.656 Euros. Le Trésorier a donné les explications nécessaires à cette situation.

V) NOUVEAUX STATUTS DE LA FFVB

Comme toutes les Fédérations Sportives, un décret de loi ministériel du 29 Avril 2002 nous oblige à adopter de nouveaux statuts avant le 31 Décembre 2003.

Ce sera le point essentiel de la prochaine Assemblée Générale les 29 et 30 Mai prochains.

La FFVB a mis à profit cette Assemblée Générale Extraordinaire pour commencer à enregistrer les réactions des congressistes sur certaines orientations :

- ☞ Election du Comité Directeur Fédéral au scrutin de liste ou au scrutin uninominal,
- ☞ Maintien de la licence gratuite ? (la loi prévoit 1 licence = 1 voix),
- ☞ Maintien de la notion de « licencié individuel »,
- ☞ Constitution des représentants composant l'Assemblée Générale.

Sur ce qui précède, une réunion/débat avec les Présidents de Ligue est fixée le 8 Mars prochain. Le nouveau Règlement Intérieur sera également présenté à cette occasion.

Le Directeur de la Vie Fédérale,
Thierry MESSINA